

Eco-veille®, c'est la veille sur les sentiers, une démarche qualité de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre qui a pour but de sensibiliser les citoyens de tous âges (adultes, enfants, scolaires) à la protection de l'environnement et plus particulièrement à la préservation des chemins et sentiers de randonnée pédestre.



Elle rassemble des acteurs provenant de milieux certes différents, mais qui partagent les mêmes valeurs environnementales et qui souhaitent s'organiser selon une méthode commune : chacun apportant, à la mesure de ses possibilités, ses compétences, ses expériences, ses moyens matériels et financiers.



Entre autres, Eco-veille® offre aux comités et aux associations affiliées et, par extension, **à l'ensemble des randonneurs et usagers des chemins**, l'opportunité de réaliser des actions concrètes (signallement des dépôts sauvages, remise en état des sentiers détériorés, mise en place du recyclage lors de randonnées, etc.) traduisant les valeurs du développement durable, actions visant la qualité de vie des citoyens et la politique de l'environnement.

Avant de partir en randonnée, munissez-vous d'une fiche Eco-veille® que vous trouverez dans les offices de tourisme, chez les hébergeurs ou sur [les sites Internet des comités départementaux](#) de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

Les origines du réseau :



Eco-veille® trouve ses origines dans le réseau « Alerte » créé en 1994 dans le département de la Mayenne. Ce réseau se proposait de contribuer à la protection de la nature en exploitant « ce que les randonneurs voient et repèrent quand ils sillonnent le territoire ». Les thèmes abordés visaient à mobiliser les gens sur l'état des sentiers, sur l'étude, la protection et l'aménagement des paysages.



Les acteurs du réseau Alerte souhaitaient apporter leur contribution pour éliminer les déchets rencontrés sur les sentiers et organiser des « Journées nettoyage », le but étant de sensibiliser et de faire participer les citoyens à la protection de l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, lors de l'opération de nettoyage organisée en 1994, des fiches alerte ont été distribuées aux participants, leur permettant de signaler les anomalies rencontrées sur les sentiers. Cette opération baptisée « Sentiers propres », représentait une forme de réseau Alerte, basée sur la collecte et le traitement d'informations relatives aux anomalies constatées sur le terrain, en relation avec la préfecture ou des collectivités locales. Cette

opération a attiré l'attention de la Fédération qui a proposé en 1998 à quelque dix comités de s'impliquer dans ce projet, tout en rédigeant un guide à leur intention. Voilà donc les racines du réseau.

Le réseau Eco-veille[®] et ses objectifs



Reconnaissant, d'une part, la nécessité des actions en faveur du développement durable et, d'autre part, les motivations et les expériences concluantes et positives de ces comités pilotes, la Fédération a compris l'utilité d'un projet novateur et engagé où chacun peut apporter sa contribution pour améliorer la qualité de vie des citoyens, ainsi que l'état des sentiers et de leur environnement.



Le réseau Eco-veille[®] est donc né de la nécessité d'une veille permanente environnementale, mais aussi sociale et économique dans tous les domaines, y compris la randonnée pédestre. La veille environnementale peut se traduire par l'organisation de journées de nettoyage des sentiers ou de débroussaillage, par la réalisation d'études pour prévenir l'érosion des chemins ou par l'utilisation de produits recyclables au quotidien...



Une veille sociale suppose la mobilisation de tous autour d'un projet commun, l'aide à l'intégration dans la société des personnes moins favorisées ou la création de nouveaux emplois. Le pilier économique implique la mise en valeur d'un territoire en attirant de nouveaux visiteurs, tout en anticipant les impacts à venir.

Les missions du réseau :

- **Surveiller** l'état des chemins et de leur environnement proche.
- **Sensibiliser** : faire comprendre aux randonneurs et plus largement aux citoyens, que la préservation des sentiers et de leur environnement repose sur une action permanente demandant la participation de tous.
- **Agir** : en protégeant ou en réparant, directement et concrètement (avec les forces du réseau) ou indirectement, en relayant le problème aux acteurs et décideurs compétents.
- **Développer d'autres initiatives** : faire participer directement les citoyens à la préservation du sentier et de son environnement, en organisant d'autres initiatives pouvant les concerner et les responsabiliser (ex : le recyclage).
- **Communiquer** : valoriser l'implication de chacun dans ces démarches de protection de l'environnement.

Nos partenaires potentiels d'un réseau Eco-veille[®] :

- Les acteurs publics institutionnels (les services d'État, établissements public...).
- Les acteurs publics territoriaux (Conseils généraux, communes, CRT...).
- Le monde associatif (sportif, de l'environnement, du tourisme...).